

1. Généralités

Swisscom n'est pas en mesure de fournir ses produits de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus, Swisscom Internet basic et Swisscom Internet plus sur tous les sites à l'aide des techniques standard. En pareille situation, Swisscom envisage le recours au réseau satellite.

Les présentes conditions d'offre de Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») règlent les spécificités qui s'appliquent lorsque Swisscom fournit les produits de base par satellite.

Ces conditions d'offre s'appliquent en complément des «Conditions générales de vente des prestations de services» («CGV») et des Conditions particulières pour le réseau fixe et Internet, sur lesquelles elles prévalent en cas de contradiction.

2. Prestations de Swisscom

2.1 Généralités

Sauf mention contraire ci-après, les prestations et la tarification d'un produit de base via satellite correspondent à celles du produit de base correspondant. Pour des raisons techniques, la transmission par satellite ne peut pas offrir la même qualité de service que le réseau fixe. Les pertes de qualité dues à des fluctuations de propagation du signal, tributaires de l'emplacement et/ou de l'horaire et/ou des conditions météorologiques, sont possibles.

2.2 Règles complémentaires concernant les produits de base via sat

En cas de raccordement par satellite, le débit de Swisscom Internet basic est limité à 10 Mbit/s en voie descendante et 1 Mbit/s en voie montante et de Swisscom Internet plus à 80 Mbit/s en voie descendante et 8 Mbit/s en voie montante.

Une Fair Usage Policy (FUP) assure une répartition équitable entre tous les utilisateurs des capacités de transmission disponibles du satellite.

La FUP prend en compte la quantité de données transmises par un utilisateur (voies montante et descendante, à l'exception du trafic de données généré par la téléphonie) sur une période de quatre semaines. La quantité de données transmises par un utilisateur sur

la période en cours est calculée en continu. Si un client dépasse 24 Go, Swisscom se réserve le droit de limiter son débit à 400 kbit/s en voie descendante et 200 kbit/s en voie montante. Une restriction ne sera envisagée qu'en cas de goulot d'étranglement dans la capacité de transmission disponible sur le satellite et pourra rester en vigueur jusqu'à ce que la quantité de données dans la fenêtre temporelle considérée retombe en dessous de la limite.

La FUP n'est pas activée pendant la nuit, de 22 h 00 à 8 h 00.

3. Obligations du client

L'infrastructure mise à disposition (p. ex. antennes paraboliques, routeurs) doit uniquement être utilisée pour la réception du produit de base via satellite.

L'acquisition de terminaux appropriés (p. ex. des téléphones) relève de la responsabilité du client.

4. Installation, alimentation

4.1 Installation

L'installation des équipements (antennes paraboliques, routeurs) pour la réception satellite est assurée par Swisscom à ses propres frais.

L'installation intérieure est à assurer par le client.

4.2 Alimentation électrique

Les coûts de réalisation, d'exploitation et d'entretien de l'alimentation électrique nécessaire pour utiliser les produits ainsi que le courant consommé sont à la charge du client. Ce dernier est tenu de mettre à disposition une alimentation électrique appropriée pour assurer le bon fonctionnement des équipements.

4.3 Propriété des installations et des appareils

Les installations nécessaires à la réception des produits de base par satellite sont mises à disposition gratuitement par Swisscom. Les systèmes et appareils restent la propriété de Swisscom.



Conditions de l'offre de service universel
Swisscom Line basic sat
Swisscom Line Plus sat
Swisscom Internet basic sat
Swisscom Internet plus sat

5. Durée minimale du service et résiliation

La durée minimale du service correspond à celle du produit de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus, Swisscom Internet basic ou Swisscom Internet plus.

Janvier 2024